

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

EXPOSITION QUE PORTAIS-TU CE JOUR-LÀ ?



AMNESTY
INTERNATIONAL



À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial de promotion et défense des droits humains, regroupant plus de 7 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Organisation indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de tout intérêt économique, et de toute croyance religieuse, Amnesty International milite pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Amnesty International promeut des attitudes et comportements qui favorisent l'accès de chacun à tous ses droits humains partout dans le monde.

Amnesty International enquête et révèle les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Elle fait pression sur les gouvernements et d'autres groupes exerçant un pouvoir, comme les entreprises, afin de s'assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires des personnes avec lesquelles elle travaille, elle mobilise des millions de sympathisants dans le monde entier. Avec eux, elle fait campagne pour le changement et défend les militants sur le terrain. Elle aide les personnes à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail d'Amnesty International vise à protéger les personnes et à leur permettre d'avoir prise sur leur propre vie : elle œuvre notamment pour l'abolition de la peine de mort, pour la protection des droits sexuels et reproductifs, contre les discriminations et pour la défense des droits des réfugiés et des migrants. Elle fait traduire les tortionnaires en justice, elle contribue à faire modifier des lois oppressives et à faire libérer des personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leur opinion. Elle défend tous ceux dont la liberté et la dignité sont menacées.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



© Amnesty International / Sarah Eick

À PROPOS DE L'EXPOSITION QUE PORTAIS-TU CE JOUR-LÀ ?

À L'ORIGINE

L'exposition *What were you wearing ? (Que portais-tu ce jour-là ?)* a vu le jour en 2013 à l'Université de l'Arkansas aux États-Unis. Elle a été créée par l'activiste Jen Brockman et le Dr Mary Wyandt-Hiebert trouvant leur inspiration dans le poème *Comment j'étais habillée* de Mary Simmerling. Après avoir découvert ce poème, ils ont décidé d'interroger des étudiants ayant subi un viol et leur ont proposé de participer à la rédaction de brèves descriptions des habits qu'ils portaient au moment de leur agression. Ces descriptions ont été utilisées pour reproduire leurs tenues, qui ont été exposées à côté du témoignage correspondant. Les tenues exposées ne sont pas les véritables vêtements portés par les personnes ayant subi un viol. La première installation de l'exposition a eu lieu en 2014, à l'Université de l'Arkansas. Depuis, cette exposition a été reproduite dans de nombreux endroits et pays, y compris en Belgique.

OBJECTIFS

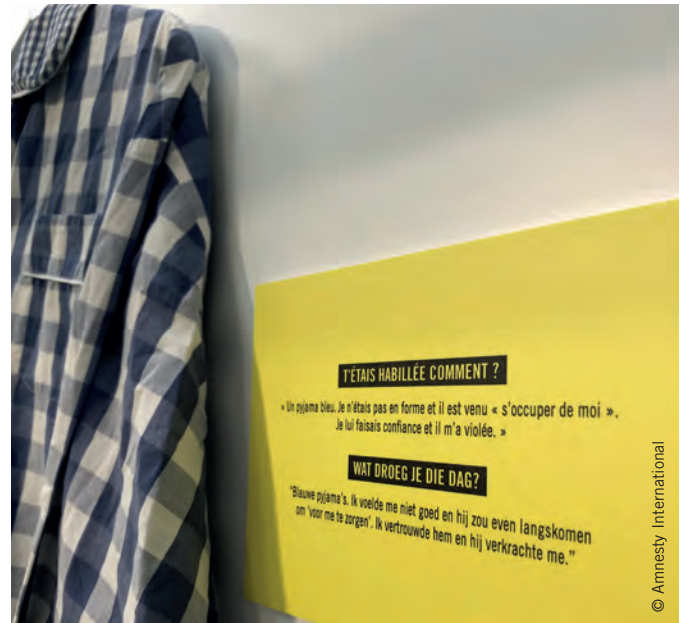
Le but de cette exposition est d'apporter une réponse concrète à l'un des mythes les plus répandus de la culture du viol, l'idée selon laquelle les vêtements, et plus généralement la façon dont une personne est habillée, peuvent « inviter » au viol. Cette idée est dévastatrice, aussi bien pour les personnes ayant subi un viol que pour notre société. Cette exposition vise à déconstruire cette idée erronée et offre la possibilité aux participants ayant subi un viol de se voir autrement que par le prisme de leurs tenues, mais également par le biais de leur parole.

EXPOSITION PROPOSÉE SOUS FORME DE PRÊT AUX ÉCOLES SECONDAIRES

L'exposition *Que portais-tu ce jour-là ?* proposée par Amnesty International est composée d'un texte de présentation, du poème de Mary Simmerling, de vêtements, de cintres, et d'une sélection de témoignages de victimes de viol sur la tenue qu'elles portaient le jour où elles ont été violées.

Après avoir été inaugurée à la Foire du Livre de Bruxelles en février 2020, cette exposition peut être prêtée gratuitement aux écoles secondaires de Wallonie et de Bruxelles, dans sa version complète (avec les vêtements et les cintres fournis) ou bien dans sa version partielle (sans les cintres et les vêtements qui peuvent alors être récoltés et sélectionnés par les élèves).

Pour en savoir plus : expositions@amnesty.be



INTRODUCTION

Ce dossier pédagogique contient quelques informations de fond sur la question du viol ainsi qu'une activité pédagogique et interactive à mener avec votre classe lors de la visite de l'exposition *Que portais-tu ce jour-là?*

PUBLIC VISÉ

Ce dossier pédagogique s'adresse avant tout aux enseignants de l'enseignement secondaire et ne vise pas une discipline particulière (même si les enseignants d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté sont susceptibles d'être particulièrement intéressés par son contenu). Il vous revient cependant de sélectionner et d'adapter l'activité en fonction de la maturité, de la motivation de votre classe et des objectifs poursuivis.

OBJECTIFS

L'activité proposée autour de cette exposition répond à plusieurs objectifs :

- apprécier le rôle et le pouvoir des témoignages dans la mise en valeur de situations de violation des droits humains ;
- distinguer certains stéréotypes liés au viol et les déconstruire avec des exemples concrets ;
- distinguer certains droits humains et les expliquer avec des exemples concrets ;
- reconnaître qu'il est possible de s'engager personnellement pour faire changer certaines situations de violation des droits humains.

CONDUITE DES ACTIVITÉS

L'activité proposée peut être retravaillée et adaptée afin de construire votre propre parcours dans l'exposition en fonction de votre classe et du temps à votre disposition. C'est la raison pour laquelle la durée de l'activité est suggérée, il est toujours possible de réduire ou d'élargir les échanges.

Il est judicieux de demander aux élèves de se munir de matériel d'écriture pour prendre des notes et garder des traces écrites lors de la visite de l'exposition.

Après la visite de l'exposition, nous vous conseillons d'organiser un bilan pour donner aux jeunes l'occasion de partager réflexions, questions, préoccupations et projets d'action.

MÉTHODOLOGIE

Si les modalités de gestion du groupe sont laissées à votre appréciation, nous vous proposons cependant de :

- guider les jeunes pour les amener à une compréhension des témoignages, et pour construire collectivement le sens de ceux-ci ;
- tirer parti de leurs réponses, de leurs remarques, de leurs explications, de leurs questions pour corriger, affiner les informations (contexte) et utiliser leurs réactions pour les inciter à réfléchir.

Nous vous conseillons de vous préparer en amont à la visite de cette exposition avec votre groupe/classe, en réalisant une visite préalable, et en consultant certaines fiches pédagogiques relatives aux thématiques abordées dans l'exposition accessible sur :

www.amnesty.be/plateforme

Nous vous invitons notamment à sélectionner la thématique « *droits des femmes* » dans le moteur de recherche de la plateforme.

À la fin de la visite de l'exposition, il est proposé aux élèves d'agir concrètement en participant aux actions en cours proposées par le programme jeunesse d'Amnesty International notamment au sujet de la thématique abordée par l'exposition.



QUELQUES INFORMATIONS DE FOND SUR LE VIOL

QUEL EST L'ÂGE DE LA MAJORITÉ SEXUELLE ?

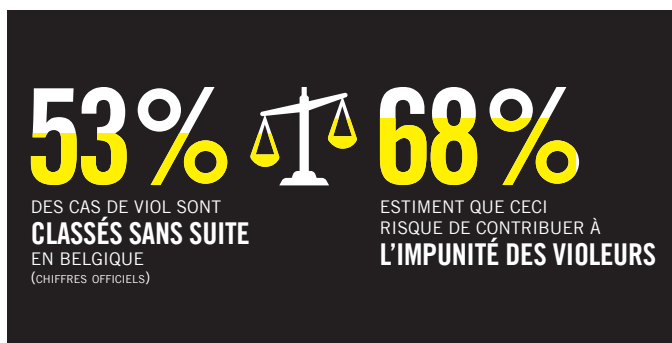
En Belgique, l'âge de la majorité sexuelle est fixé à 16 ans, c'est-à-dire qu'il est possible d'avoir des relations sexuelles librement consenties à partir de cet âge. En revanche, si un jeune, entre 14 et 16 ans, a un rapport sexuel consenti, on considère qu'il y a attentat à la pudeur et ce sera aux juges d'examiner la situation au cas par cas. Enfin, avant 14 ans, tout acte de pénétration sexuelle est considéré comme un viol, puisqu'on considère alors qu'il ne peut pas y avoir de consentement.



QU'EST-CE QU'UNE AGRESSION SEXUELLE ET UN VIOL CONCRÈTEMENT ?

En droit belge, toute forme de contact sexuel indésirable constitue une agression sexuelle. Cela peut aller d'un contact ou d'un baiser non souhaité au viol.

Le viol est défini, dans la loi belge, comme tout acte de pénétration sexuelle, sans consentement de la victime, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit. Il peut même avoir lieu au sein d'une relation ou d'un mariage. Pour prouver qu'il y a eu viol, il faut donc démontrer : une pénétration sexuelle, totale ou partielle, et peu importe le moyen ; et une absence de consentement de la part de la victime. La loi belge ne définit pas la notion de consentement, ce qui laisse la place à l'interprétation. Ce sera à la victime d'apporter la preuve qu'il y a eu pénétration, et qu'elle n'était pas consentante.



QU'EST-CE QUE LA CULTURE DU VIOL ?

La culture du viol est présente dans notre quotidien, notamment par l'intermédiaire de la publicité, des médias, mais aussi du cinéma et de la littérature. Elle est notamment caractérisée par l'hypersexualisation des femmes, représentées comme étant soumises et disponibles, tandis que les hommes sont valorisés par leur caractère dominant et impulsif. La culture du viol se fonde également sur des stéréotypes et arguments qui visent à excuser les violeurs en raison par exemple d'une maladie mentale, par le fait que les hommes ont des besoins « irrésistibles » ou que les victimes l'ont « cherché ».

La culture du viol a des conséquences extrêmement négatives. Elle entraîne une acceptation des violences sexuelles. De plus, elle a pour conséquence de faire basculer la responsabilité, c'est-à-dire que des circonstances atténuantes vont être trouvées pour le violeur, et la victime va devenir un peu responsable de son agression parce qu'elle avait par exemple un « comportement à risque ». Et ce « comportement à risque » peut alors découler de différents éléments tels que la tenue jugée provocante ou le taux d'alcoolémie de la victime. Enfin, les victimes de violences sexuelles doivent également faire face à une double victimisation, c'est-à-dire qu'elles se heurtent à des professionnels dans le domaine de la justice, de la santé, ou encore à des forces de police qui reproduisent les stéréotypes liés au viol. Il est donc crucial de lutter contre la culture du viol.



DES STÉRÉOTYPES CONCERNANT LE VIOL À DÉCONSTRUIRE

Un stéréotype ou encore un mythe ou une idée reçue (une croyance) est une idée toute faite sur les personnes appartenant à un même groupe, basée sur la simplification et l'exagération. Différents mythes et stéréotypes sont associés à la culture du viol, ce qui a pour résultat de banaliser le viol et de rendre la victime en partie responsable de ce qu'elle a subi.

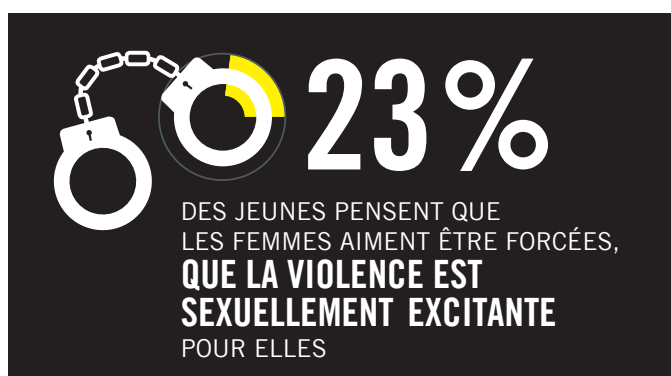
Les stéréotypes mentionnés ci-dessous se fondent sur un sondage réalisé en 2019, par l'agence Dedicated, auprès de 2300 Belges âgés de 15 à 85 ans, à la demande d'Amnesty International et de SOS Viol. Les résultats de ce sondage confirment que les stéréotypes à ce sujet persistent dans notre société.

✓ Les pulsions sexuelles masculines sont incontrôlables : « les hommes ont des besoins sexuels irrésistibles »

Il s'agit du stéréotype le plus répandu selon les résultats du sondage. Ce stéréotype est doublement toxique puisqu'il permet aux hommes de justifier leurs comportements sexuels insistants, voire agressifs, sous couvert de besoins physiologiques, vitaux, auxquels il faut absolument répondre. Il fait porter la responsabilité sur les femmes en leur imposant d'éviter d'être attirantes pour ne pas attiser les désirs irrésistibles des hommes. D'autre part, il laisse entendre aux femmes qu'il est plus prudent de se soumettre que de risquer que l'homme perde le contrôle. Au contraire, le viol n'est pas le résultat d'une pulsion, mais il est, dans la plupart des cas, calculé et le fruit d'une stratégie.

✓ Les femmes ne savent pas ce qu'elles veulent dans le domaine sexuel : « Elle dit non, mais ça veut dire oui »

C'est ce que pensent 27 % des jeunes qui ont répondu au sondage. Un quart des jeunes pensent également que quand on ne sait pas ce que l'on veut en la matière, c'est que l'on est d'accord. Dans de nombreux films notamment, on peut voir des femmes dire « non » à un homme qui persiste et finit par obtenir ce qu'il veut.



L'idée que les femmes disent non pour se faire désirer, ou encore pour ne pas passer pour des filles « faciles » est également très répandue. Tout ceci a pour résultat de pousser un certain nombre d'hommes à insister — voire à forcer — malgré un refus, et d'effacer la nécessité du respect du consentement. Le consentement est nécessaire à tout moment. Chacun a le droit de refuser un rapport ou une pratique sexuelle, quel que soit le

moment, et quel que soit le type de relation entretenue avec l'autre. Un « non » doit être compris comme tel, ce n'est pas un appel à la négociation.

✓ La victime est souvent responsable de son agression : « elle l'a bien cherché »

43 % des répondants au sondage estiment qu'il existe des circonstances atténuantes qui peuvent « justifier » un viol, ou au moins le rendre moins condamnable. Il peut s'agir par exemple du fait que la victime ait eu un « comportement provocant », qu'elle n'ait pas explicitement dit non, ou encore qu'elle se soit rendue volontairement chez le violeur.

Les femmes font constamment face à des injonctions quant à leurs façons de se comporter. N'ayons pas peur de le répéter : rien ne peut justifier un viol. Ni le lieu fréquenté, peu importe qu'il soit réputé « dangereux ». Ni la consommation d'alcool et de drogue par l'agresseur ou par la victime. Ni le fait d'avoir entamé un flirt avec quelqu'un. Rien !



✓ Le port d'une tenue sexy ou provocante fait porter la responsabilité du viol à la victime : « mais il faut voir aussi comment elle était habillée »



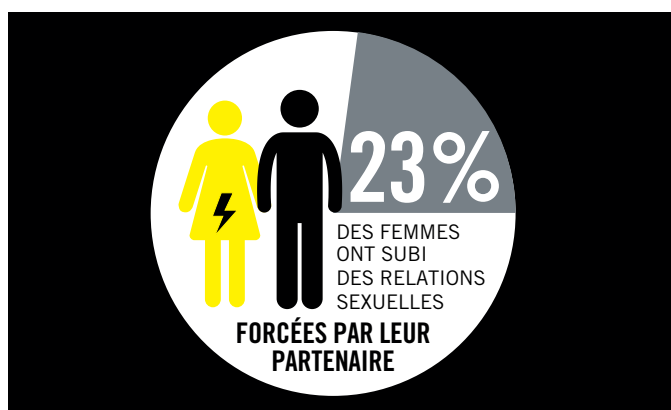
16 % des répondants au sondage estiment que le port d'une tenue sexy ou provocante fait porter la responsabilité du viol à la victime. 85 % des répondants estiment d'ailleurs que les femmes « sexy » et « provocantes » sont parmi les plus exposées au viol. L'idée

qu'une femme peut, par sa tenue, inciter un homme à la violer est l'expression de stéréotypes ancrés. Dans les faits, des femmes sont violées ou agressées, peu importe ce qu'elles portent.

Aucun type de vêtement n'est une invitation à caractère sexuel ni un consentement implicite. Ce qu'une femme portait lorsqu'elle a été violée n'a aucun lien avec son agression.

✓ **Il existe un « *devoir conjugal* » qui oblige les membres d'un couple à avoir des relations sexuelles**

L'idée sous-jacente est que la femme appartient à l'homme et qu'elle doit être disponible pour répondre à ses « *besoins* » sexuels. Ce mythe de « *devoir conjugal* » n'a pourtant aucune valeur légale en Belgique et il a pour conséquence de nier l'existence du viol conjugal, ce qui est en contradiction avec le droit belge, qui interdit le viol entre époux depuis 1989.



✓ **Les femmes accusent souvent à tort pour se venger ou parce qu'elles n'assument pas une relation**

Ce mythe est fondé sur des stéréotypes sexistes et mène à ce que les victimes de violences sexuelles soient presque systématiquement traitées avec méfiance.

En réalité, les victimes doivent faire preuve de beaucoup de courage et de force pour dénoncer une agression à la police. Une procédure pénale est souvent d'un énorme poids pour la victime et il n'est pas rare que l'accusé, voire l'autorité de poursuite pénale, mette en cause de façon blessante sa personne, sa réputation et sa crédibilité.

✓ **Le viol a le plus souvent lieu dans une ruelle sombre et est commis par un inconnu**

Certains viols sont effectivement commis par des personnes inconnues. Il est important de le prendre en compte afin de ne pas le banaliser et pour apporter la meilleure réponse possible à toutes les victimes. Il est tout aussi important de mettre en lumière le fait que la majorité des viols sont commis par un proche. Le viol conjugal, l'inceste ou encore le viol commis par un responsable hiérarchique au sein du travail sont en effet répandus dans des proportions alarmantes et le « *mythe de l'inconnu* » rend cette réalité invisible.

✓ **Les femmes noires sont plus chaudes que les autres et consentent à des relations sexuelles plus facilement**

Les stéréotypes racistes ont été utilisés durant la période esclavagiste et pendant la colonisation pour minimiser et excuser les violences sexuelles perpétrées par les hommes blancs sur les femmes noires.

Les violences de genre sont le résultat des inégalités de pouvoir, c'est pourquoi elles touchent plus intensément les femmes noires qui sont à l'intersection du sexisme et du racisme. La culture du viol touche toutes les femmes, mais les stéréotypes racistes la renforcent. Ces stéréotypes encouragent des comportements toxiques masculins et participent à la banalisation des violences en mettant une partie de la responsabilité sur les victimes.

✓ **Les violences sexuelles ne touchent que les femmes**

Bien qu'il est vrai de dire qu'une large majorité des victimes de violences sexuelles sont des femmes, il n'est pas vrai de soutenir que les hommes n'y sont pas soumis. Il est souvent d'autant plus difficile pour eux de parvenir à dénoncer les faits, puisque la société leur attribue une image selon laquelle ils doivent être forts et donc capables de repousser les agresseurs.



ACTIVITÉ QUE PORTAIS-TU CE JOUR-LÀ ?

COMPÉTENCES¹

- ✓ **Compétences visées**
Construire la citoyenneté dans l'égalité en droits et en dignité.

8. Se reconnaître, soi et les autres, comme sujets de droits
- 8.1. Exercer ses droits et devoirs dans le respect des autres.
 - 8.2. S'opposer aux abus de droits et de pouvoir.

Ressources - Savoirs

- Droits civils et droits fondamentaux : DUDH (Déclaration universelle des droits de l'homme).

DURÉE CONSEILLÉE ET GESTION DU TEMPS

50 minutes

MATÉRIEL

Consignes (prévoir un exemplaire des consignes pour chaque sous-groupe)
cf. annexe

DÉROULEMENT

Introduction en grand groupe	10 min
Activité en sous-groupes	15 min
Compte-rendu/Mise en commun	15 min
Conclusion	10 min

¹ Les compétences visées sont issues du référentiel du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire pour le cours de philosophie et de citoyenneté.

DÉROULEMENT :

ÉTAPE 1 :

INTRODUCTION GÉNÉRALE EN GRAND GROUPE SOUS LA GUIDANCE DE L'ENSEIGNANT

✓ Amnesty International et les droits humains

Le développement de l'esprit critique passe par une interrogation sur le positionnement de l'organisation à l'origine de cette exposition.

- Demander aux élèves s'ils ont déjà entendu parler d'Amnesty International dont le logo figure sur les panneaux de l'exposition.

Éléments de réponse

Amnesty International est un mouvement mondial de personnes qui luttent pour les droits humains, indépendant de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. La mission d'Amnesty International est de promouvoir le respect de tous les droits humains.

Pour en savoir plus sur Amnesty International et vous aider à la présenter, se référer à la page 2 du dossier.

- Demander aux élèves s'ils savent ce que sont les droits humains.
- Recueillir leurs réponses en les complétant le cas échéant, mais sans approfondir le sujet, et indiquer que les témoignages et tenues qui composent l'exposition permettront de distinguer de manière plus concrète ce que sont justement certains de ces droits.

Éléments de réponse

Les droits humains sont les droits que chaque être humain possède dès sa naissance simplement parce que c'est un être humain, quels que soient son origine, sa religion, son sexe, son âge, sa culture, sa langue, sa fortune, son opinion. Ces droits sont fondés sur le concept de la dignité humaine, cela signifie que chaque être humain a de la valeur et doit être traité avec respect, sans discrimination. Nous devons tous être traités de manière équitable et nous devons traiter les autres de la même façon. Les droits humains appartiennent à tous les individus, partout dans le monde et tout le temps. Mais si les droits humains appartiennent à tous les êtres humains, cela ne signifie pas qu'ils sont respectés.

✓ Recueil du premier ressenti

Si cela est possible, en fonction du contexte et de l'installation de l'exposition, demander aux élèves de ne pas s'approcher tout de suite de l'exposition et des témoignages.

Leur demander alors leur premier ressenti par rapport aux tenues exposées avant même de lire les témoignages.

Qu'est-ce que ces tenues vous évoquent? Que ressentez-vous en voyant ces différentes tenues?

ÉTAPE 2 :

DÉCOUVERTE DE L'EXPOSITION ET ACTIVITÉ EN SOUS-GROUPES EN AUTONOMIE

- ✓ Laisser quelques minutes aux élèves pour parcourir librement l'exposition.

- ✓ Au bout de quelques minutes, leur demander de se diviser en petits groupes de 3 ou 4 personnes et distribuer à chaque groupe une feuille sur laquelle figurent des consignes (cf. annexe pour les consignes à copier en plusieurs exemplaires).

- ✓ Présenter les consignes :

Après avoir lu les témoignages, faire des liens entre les différents témoignages afin de faire ressortir des éléments communs/rapprochements entre eux. Par exemple : un contexte/une idée clé comme « la confiance ».

Faire l'exercice pour commencer avec le mot clé « confiance » en essayant de trouver des témoignages associés à ce mot. Puis essayer de trouver d'autres rapprochements possibles notamment à travers des mots/ idées clés.

- ✓ Leur laisser environ 10 minutes pour réaliser cet exercice et leur proposer de désigner un porte-parole par groupe pour la mise en commun qui suivra.

ÉTAPE 3 :

MISE EN COMMUN EN GRAND GROUPE SOUS LA GUIDANCE DE L'ENSEIGNANT

- ✓ Rassembler l'ensemble des élèves pour la mise en commun.
- ✓ Donner la parole au porte-parole d'un premier groupe en lui demandant de ne s'exprimer que sur une seule idée clé. Compléter les remarques du groupe et proposer à d'autres membres de groupes d'intervenir le cas échéant sur cette idée (cf. annexe pour les éléments de réponse).
- ✓ Puis proposer à un autre groupe de faire la même chose avec une autre idée clé. Et ainsi de suite.

ÉTAPE 4 :

CONCLUSION EN GRAND GROUPE SOUS LA GUIDANCE DE L'ENSEIGNANT

- ✓ Pour conclure, poser la question suivante à l'ensemble des élèves : *Quel est le témoignage qui vous a le plus marqué?*
- ✓ Si le temps et l'espace le permettent, leur demander de se positionner devant le témoignage (et la tenue) qui les a le plus marqués/touchés.

Éléments à rappeler pour conclure si cela n'a pas été abordé au cours du débat

Une tenue ne veut rien dire sur le consentement d'une personne! De plus, que l'on soit en short, en jeans, en jupe, en nuisette, etc., l'important, comme on le comprend, n'est pas ce que l'on porte. Cet argument, qui n'en est pas un, ne sert qu'à culpabiliser la victime et à masquer les vrais problèmes : la violence, le slut-shaming (remarques des plus vulgaires aux plus insidieuses qui stigmatisent les femmes lorsqu'elles expriment un peu trop leur sexualité), le fait qu'on n'interroge pas les hommes sur la manière dont ils s'habillent dans l'espace public, etc.

Il est important que chaque État fasse ce qui est en son pouvoir pour garantir le respect des droits humains suivants : le droit de disposer librement de son corps; le droit de choisir si, quand et avec qui on veut des rapports sexuels; le droit d'être protégé face aux violences sexuelles. Pour garantir le respect de ces droits, il est également important, à notre échelle, de lutter contre les stéréotypes sur le viol et les femmes.

Si le temps le permet, lire le dernier passage du poème et leur proposer d'y réfléchir entre eux ou individuellement après avoir quitté l'exposition.

Je me souviens

Parfaitement ce qu'il

Portait

Cette nuit-là

Même si, il est vrai,

Que personne ne me

L'a demandé.

ÉTAPE 5 :

ET SI ON PASSAIT À L'ACTION ? EN GRAND GROUPE SOUS LA GUIDANCE DE L'ENCADRANT

- ✓ Proposer aux élèves d'agir concrètement sur la question en signant une pétition d'Amnesty International pour lutter contre le viol en Belgique.
- ✓ Le programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone propose aux jeunes tout au long de l'année scolaire différentes actions de défense et de promotion des droits humains. Se renseigner auprès du programme jeunesse pour savoir quelles actions complémentaires peuvent être proposées au moment de la réalisation de l'activité.



© Amnesty International

DOCUMENTS DE SUPPORT DE L'ACTIVITÉ

À photocopier en plusieurs exemplaires, découper et distribuer à chaque sous-groupe



CONSIGNES

Après avoir lu les témoignages, faire des liens entre les différents témoignages afin de faire ressortir des éléments communs/rapprochements entre eux. Par exemple : un contexte/une idée clé comme « la confiance ».

Faire l'exercice pour commencer avec le mot clé « confiance » en essayant de trouver des témoignages associés à ce mot. Puis essayer de trouver d'autres rapprochements possibles notamment à travers des mots/idées clés.



CONSIGNES

Après avoir lu les témoignages, faire des liens entre les différents témoignages afin de faire ressortir des éléments communs/rapprochements entre eux. Par exemple : un contexte/une idée clé comme « la confiance ».

Faire l'exercice pour commencer avec le mot clé « confiance » en essayant de trouver des témoignages associés à ce mot. Puis essayer de trouver d'autres rapprochements possibles notamment à travers des mots/idées clés.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ET INFORMATIONS POUR L'ENSEIGNANT/ L'ANIMATEUR

ASSOCIATION DE TÉMOIGNAGES DE L'EXPOSITION À DES MOTS CLÉS/IDÉES CLÉS

CONFIANCE

« Un pyjama bleu. Je n'étais pas en forme et il est venu "s'occuper de moi". Je lui faisais **confiance** et il m'a violée. »

« Un tee-shirt blanc et un short de basket noir. C'était toujours la même tenue. C'était toujours après un match. Je lui faisais **confiance**. Ma mère lui faisait **confiance**. »

Contrairement à ce que l'on peut penser, les agresseurs ne sont pas toujours des inconnus, ce n'est pas toujours « une mauvaise rencontre », la victime connaît très souvent son agresseur qui profite de la confiance qu'elle lui porte ou de sa position de supériorité.

Le premier témoignage montre également que cela peut arriver dans un cercle très intime, dans la maison même de la victime, là où l'on pense être en sécurité.

Il existe un mythe du viol par un inconnu dans une ruelle sombre alors qu'au contraire, la majorité des viols a lieu dans les maisons, en plein jour et par des connaissances ou membres de la famille (on peut aussi utiliser cela au niveau des auteurs).

ALCOOL

« Une jolie robe courte. Elle m'avait tapé dans l'œil au moment où je l'ai vue. Je portais aussi de magnifiques chaussures à talon. Tout ce que je voulais ce soir-là, c'était passer du bon temps avec mes sœurs et être jolie. **Il me payait verre après verre. Après, la seule chose dont je me souviens c'est de ramper sur le sol à la recherche de cette maudite robe.** »

« Une chemise boutonnée à manches courtes et un jean. C'était le colocataire du petit ami de ma meilleure amie. **On avait tous bu.** Mon amie m'a dit qu'on pouvait dormir sur le canapé sans problème. Elle m'a dit que le colocataire était sympa. Elle m'a dit que je devais **passer à autre chose.** »

L'alcool ne justifie pas ce genre de comportement, ce n'est pas parce que l'agresseur a bu qu'il est excusé, et ce n'est pas parce que la victime n'était plus en état de repousser l'autre qu'elle était consentante.

On retrouve également l'idée de l'ami qui conseille de passer à autre chose. On ne veut pas parler d'agression sexuelle, c'est un sujet qui est tabou pour certains et la solution de facilité est alors de faire comme si de rien n'était, de ne pas faire d'histoires. Les autres ont parfois du mal à croire ce qui est arrivé, quand on connaît l'agresseur et qu'il est « gentil », on a du mal à croire qu'il soit capable de commettre ce genre d'actes. Il est alors plus simple de faire comme si la victime se trompait plutôt que d'admettre que notre ami est capable de cela.

VISION/SIGNIFICATION ET SOUVENIR ASSOCIÉ DE LA TENUE PORTÉE CE JOUR-LÀ

« Un sari. C'est ce que je porte presque tous les jours. C'est le vêtement dans lequel je suis le plus à l'aise. Ça me rappelle mon pays d'origine, ma famille, mon identité. Maintenant, **ça me rappelle cet homme.** »

« Mon T-shirt rose préféré et un legging noir. Ils sont restés **au fond de mon panier à linge pendant plusieurs semaines. Je ne les ai jamais lavés.** Ils se cachent. Loin des yeux, loin du cœur. Si seulement. »

« Je me maquillais pour Halloween. Je portais une longue jupe noire fendue sur le côté. J'adorais cette jupe, mais je n'en ai **plus jamais porté du même style.** Ça fait 10 ans. »

« Je portais un short kaki et un débardeur en coton. Il m'a persuadée de revenir chez lui alors que notre rencard avait été pourri. Un(e) ami(e) m'a dit de **conserver les vêtements que je portais ce jour-là au cas où je déciderais de porter plainte.** Ils sont toujours dans un **sac caché dans mon placard.** »

Contrairement à ce que l'on peut penser, les agresseurs ne sont pas toujours des inconnus, ce n'est pas toujours « une mauvaise rencontre », la victime connaît très souvent son agresseur qui profite de la confiance qu'elle lui porte ou de sa position de supériorité.

Le premier témoignage montre également que cela peut arriver dans un cercle très intime, dans la maison même de la victime, là où l'on pense être en sécurité.

Il existe un mythe du viol par un inconnu dans une ruelle sombre alors qu'au contraire, la majorité des viols a lieu dans les maisons, en plein jour et par des connaissances ou membres de la famille (on peut aussi utiliser cela au niveau des auteurs).

ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX FILLES

« Un T-shirt jaune pâle et un jeans gris. C'est drôle, **personne ne m'a jamais posé cette question.** On m'a demandé si avoir été violé faisait de moi un homosexuel, si je m'étais **débatu**, ou comment j'avais pu **“laisser arriver une chose pareille”**. Mais jamais comment j'étais habillé. »

« Mon short préféré et un débardeur bleu. J'avais 11 ans. Il m'a **piégé sur internet.** Je venais juste d'emménager et c'était un garçon populaire à l'école. Il a dit que si je le répétais à quelqu'un, il s'assurerait que je n'aie jamais d'autres amis à l'école. **Je n'ai rien dit à personne pendant 10 ans.** Quand je l'ai fait, on m'a demandé pourquoi je n'avais **pas été assez fort pour le repousser**, on m'a dit que j'étais **peut-être d'accord au fond.** Mais on ne m'a **pas demandé comment j'étais habillé.** »

Même s'il est vrai que la majorité des victimes d'agressions sexuelles sont des femmes, il ne faut pas pour autant en faire une généralité. Le sujet est souvent encore plus tabou pour les hommes, souvent ils n'osent pas en parler puisqu'ils peuvent considérer que cela « affecte leur virilité » (un autre stéréotype d'ailleurs...). Dans le second témoignage, on voit en plus de cela que la victime s'est fait menacer, un élément supplémentaire qui l'a poussée à ne pas parler pendant 10 ans.

« (On m'a demandé) comment j'avais pu laisser arriver une chose pareille » → cela montre également le poids du regard des autres, on fait culpabiliser la victime en la faisant passer de l'autre côté, comme si c'était de sa faute.

Idem « On m'a dit que j'étais peut-être d'accord au fond » → la personne tente de trouver une justification aux faits, pour ne pas admettre les violences qui ont été subies.

Dans ces deux témoignages, on voit que les garçons/hommes victimes ont dû répondre à plusieurs questions, le regard des autres peut donc être très pesant. Tous deux ont dû expliquer pourquoi ils n'avaient pas eu la force de repousser les agresseurs. Parce que les victimes sont des garçons/hommes, on attendait d'eux quelque chose de plus encore, ce n'est « pas normal » qu'ils se soient fait agresser parce qu'ils auraient dû être en mesure de se défendre.

Il faut aussi relever que les deux disent qu'on ne leur a pas demandé quels habits ils portaient lorsque les faits sont survenus. Alors que c'est une question qui est fréquemment posée aux filles/femmes victimes.

Dans le deuxième témoignage, on a aussi la question du « piège » sur internet.

VISION DES AUTRES

« Mon short préféré et un débardeur bleu. J'avais 11 ans. Il m'a piégé sur internet. Je venais juste d'emménager et c'était un garçon populaire à l'école. **Il a dit que si je le répétais à quelqu'un, il s'assurerait que je n'aie jamais d'autres amis à l'école.** Je n'ai rien dit à personne pendant 10 ans. Quand je l'ai fait, on m'a demandé **pourquoi je n'avais pas été assez fort pour le repousser, on m'a dit que j'étais peut-être d'accord au fond.** Mais on ne m'a pas demandé comment j'étais habillé. »

« Une chemise boutonnée à manches courtes et un jean. C'était le colocataire du petit ami de ma meilleure amie. On avait tous bu. Mon amie m'a dit qu'on pouvait dormir sur le canapé sans problème. Elle m'a dit que le colocataire était "sympa". Elle m'a dit que je **devais passer à autre chose.** »

Le premier témoignage montre les pressions que la victime peut subir afin de la faire taire. L'agresseur profite de la situation de faiblesse de la victime et la menace afin qu'elle garde le silence.

On retrouve également l'idée de l'ami qui conseille de passer à autre chose dans le second témoignage. On ne veut pas parler d'agression sexuelle, c'est un sujet qui est tabou pour certains et la solution de facilité est alors de faire comme si de rien n'était, de ne pas faire d'histoires. Les autres ont parfois du mal à croire ce qui est arrivé, quand on connaît l'agresseur et qu'il est « gentil », on a du mal à croire qu'il soit capable de commettre ce genre d'actes. Il est alors plus simple de faire comme si la victime se trompait plutôt que d'admettre qu'un ami est capable de cela.

La réaction des autres est pourtant très importante puisque la victime est déjà dans un état psychologique fragile, les pressions de l'entourage peuvent donc l'amener à se taire au lieu de dénoncer les faits.

AUTEURS

« Mon haut jaune préféré, mais je ne me souviens pas du pantalon. Je me souviens que j'étais complètement perdue et que tout ce que je voulais, c'était sortir de la **chambre de mon frère** et retourner regarder mes dessins animés. »

« Sûrement la petite robe d'été que je portais tout le temps. J'avais 4 ans. Le pire c'est qu'il faisait partie de ma famille, c'était mon **frère.** »

« Mon uniforme de travail. Un tee-shirt rouge, un legging noir et des Converse. Ils portaient la même chose, un short à la place d'un legging. C'étaient mes **supérieurs.** »

Dans la majorité des cas, les auteurs de violences sexuelles sont connus des victimes.

Les deux premiers exemples concernent des agressions incestueuses, commises par le frère des victimes. C'est encore plus délicat à traiter et à dénoncer quand c'est quelqu'un de très proche. Cela se rapproche de la question de la confiance évoquée précédemment puisque ce sont des membres de la famille, et on ne s'attend pas à ce qu'ils commettent ce genre d'actes. Il peut être plus compliqué de déceler des agressions lorsqu'elles ont lieu dans un cercle familial, puisque les victimes auront plus de difficultés à parler.

Le troisième exemple reprend une agression perpétrée par les supérieurs de la victime et il y a un élément supplémentaire qui est le facteur de groupe.

Contrairement à ce que l'on peut penser, les auteurs ne sont donc pas, dans une grande partie des cas, des inconnus qui profitent de la situation. Ils sont au contraire très souvent connus des victimes et peuvent profiter de leur position de force ou de la confiance que cette dernière leur porte.

RÉPÉTITION

« Un T-shirt et un jeans. De toute ma vie, ça m'est arrivé **trois fois**, par **trois personnes différentes**. À chaque fois, je portais un T-shirt et un jean. »

« Un pyjama. **Des pyjamas** quand j'avais 8, 9 et 10 ans. Un pyjama quand j'avais 13 ans. Un pyjama quand j'avais 17 ans. Je suis terrorisée par l'obscurité. »

Ces témoignages montrent que les agressions sont parfois multiples, commises par des personnes différentes ou par la même personne.

SÉCURITÉ

« Une jupe bohème et un haut. Rien de sophistiqué. J'avais **déjà porté cette tenue des dizaines de fois**. Je **pensais que je ne craignais rien puisque je ne portais pas "ce genre de vêtements"**. Je suppose que mon violeur ne l'entendait pas de cette oreille. »

« Je portais un jean slim noir et un chemisier beige. J'étais au bar avec des amis. Nous étions assis. Il n'arrêtait pas d'essayer de poser ses mains dans mon pantalon. Je ne savais pas quoi faire alors **je me suis réfugiée dans les toilettes. Quand j'ai voulu sortir, il m'attendait et m'a poussée dans les toilettes pour hommes.** »

« Un débardeur et un short. Je marchais sur une **piste cyclable bien éclairée** alors que je revenais de chez un ami. C'était seulement à 2 **minutes de marche, je croyais qu'il n'y avait rien à craindre.** »

« Un **uniforme de la police et une arme à feu**. Tout ça n'a rien empêché. »

« Je ne portais pas "ce genre de vêtements" » → cela montre que le stéréotype de la tenue est très ancré, même dans l'esprit des victimes.

Contrairement à ce que l'on peut penser, les agressions n'ont pas uniquement lieu dans des endroits déserts, la nuit... La majorité des viols a lieu dans les maisons, en plein jour et par des connaissances ou membres de la famille. Ces témoignages montrent que malgré le sentiment de sécurité des victimes, elles ont subi des violences sexuelles.

Le second témoignage fait part de faits qui ont eu lieu dans un bar, c'est-à-dire un lieu public dans lequel il y avait d'autres personnes, dont les amis de la victime, et cela n'a pas empêché les faits.

Le dernier témoignage relate les faits qui ont eu lieu alors que la victime portait son uniforme de police et une arme à feu. Elle se sentait donc en sécurité dans cette tenue.

TABLE DES MATIÈRES

Avant propos	p. 2
Introduction	p. 4
Quelques informations de fond sur le viol	p. 5
Activité	p. 8
Annexes	p. 11



Dessin de couverture et de 4^e de couverture : Laura Helmerr
Ce dossier a été réalisé par Marine Jeannin et Pauline Dreidemy
Graphisme : Nathalie de Jamblinne

S'INFORMER ET AGIR



www.amnesty-jeunes.be

NOUS CONTACTER



jeunes@amnesty.be



+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestyjeunes



[@amnestygroupesjeunes](https://www.instagram.com/amnestygroupesjeunes)



twitter.com/amnestybe



youtube.com/amnestybe

DEVENIR MEMBRE



aider.amnesty.be/a/mon-don

Une publication du programme jeunesse
d'Amnesty International Belgique francophone.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

